

Berne, le 22 novembre 2018

Communiqué de presse

«Handicap & politique» 4/18

La participation politique des personnes handicapées à la vie publique et politique est un droit. Exerçons-le !

En 2019, le Parlement fédéral sera renouvelé. Les 1,8 millions de personnes en situation de handicap, pour autant qu'elles le puissent, souhaitent aussi choisir les idées et les têtes qui composeront la prochaine législature. Quel parti s'engage pour les droits et les besoins des électrices et électeurs en situation de handicap ? Lesquels les encouragent à endosser un mandat politique ? «Handicap & politique» a mené l'enquête.

On peine à y croire et c'est pourtant vrai: un citoyen sur cinq en Suisse a des difficultés ou est dans l'impossibilité de participer à la vie publique et politique en raison d'une maladie ou d'un handicap. S'informer, s'engager, participer aux débats et aux décisions ne va donc pas de soi, alors que l'abstention est considérée comme un fléau ! Pourtant, l'article 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées se stipule en son article 29: «Les Etats Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres». Cette garantie vaut aussi pour la Suisse qui, en ratifiant cette convention, s'est engagée à la mettre en œuvre.

Les partis politiques prennent-ils cette contrainte au sérieux? Est-ce que leurs électrices et électeurs – ou membres actifs - potentiels en situation de handicap comptent à leurs yeux ? «[Handicap & politique](#)» a mené sans surprise l'enquête auprès de huit partis politiques, dans cinq villes helvétiques. Difficile de dire si nos voix vont compter en 2019.

Politique sociale

La 7^e révision de l'AI avance dans le pipeline parlementaire marqué par le sceau du démantèlement, alors que la projet s'intitule « développement continu » ! Baisse des rentes pour enfants, introduction d'un système de rentes linéaires : autant de personnes concernées par des baisses de prestations qui dépendront des prestations complémentaires (PC). Mais justement, le Parlement qui coupe aussi dans les PC, risque de trouver cette année un référendum sous son majestueux sapin de Noël.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faitière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.